

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2224

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux références :

« des articles L. 222-1 à L. 222-3 »,

la référence :

« de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre I^{er} ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.